

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT  
SIEGE, EN SEANCE EXCEPTIONNELLE, LE LUNDI 28 AVRIL 1975 A  
18 H. (Salle du Conseil Municipal) -

---

L'an mil neuf cent soixante quinze, le vingt-huit avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de REZE s'est réuni, en séance exceptionnelle, sous la présidence de M. PLANCHER, Maire, suivant convocation faite le 22 Avril 1975.

Etaient présents :

- M. PLANCHER, Maire,
- MM. FLOCH, VINCE, COUTANT, CONCHAUDRON, HOCHARD, JORAND, Adjoints,
- M. RAFFIN-CABOISSE, Conseiller Municipal Subdélégué
- MM. BARAUD, LE MEUT, ARDOUIN, ROBERT, SAULNIEF, Mme PERROCHEAU, MM. BROSSAUD, MORIN, CAILLEAU, PENNANEAC'H, ROUSSEAU, LABBE, Mme QUINTANA, MM. QUEBAUD, GUERIN, DURAND, Conseillers Municipaux.

Absents, excusés (mais ayant donné procuration pour voter en leur nom) :

- MM. NECTOUX, SALAUN, SAVARIAU, BOUTIN, Mme DUGUE, MM. BONNET, LANDRIN, Conseillers Municipaux.

-----  
Comme il s'agit d'une séance exceptionnelle, M. Jean PENNANEAC'H, Conseiller Municipal, continue à assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

M. HAL, Secrétaire Général de la Ville, assiste le Maire et assure les fonctions de Secrétaire Administratif.

Le Président demande si Messieurs les Conseillers, après avoir reçu chacun un exemplaire des procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil Municipal, c'est-à-dire celle du 28 Février et celle du 14 Mars 1975, ont des observations à formuler.

Aucune observation n'ayant été faite, les deux procès-verbaux en question sont adoptés à l'unanimité.

... /

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire s'excuse pour cette convocation tardive du Conseil, convocation qu'il a adressée, après en avoir référé en Conférence des Adjointes le 25 Avril 1975, à la demande de la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains.

Il remercie tous ses collègues qui, néanmoins, ont tenu à assister à la réunion.

ELOGE FUNEBRE DE M. Jacques DUCLOS -

M. PLANCHER, Maire, fait savoir que son collègue, M. VINCE, lui a demandé l'autorisation de faire une déclaration à l'occasion du décès de M. Jacques DUCLOS, importante personnalité du P.C.F. Il est tout-à-fait d'accord et, de suite, s'incline devant cette grande figure du monde du travail.

M. VINCE, Adjoint, devant l'assistance debout, lit la déclaration suivante :

"Une grande figure du Mouvement Ouvrier Français est  
"disparue : Jacques DUCLOS est mort.

"Cette perte ne frappe pas seulement ses camarades, même  
"si ceux-ci sont les principaux concernés, elle frappe la Gauche toute entière  
"pour l'union de laquelle il lutta, elle frappe notre peuple de France généreux  
"et travailleur dont il avait fait sien le combat.

"Il s'était acquis la confiance et l'affection des siens mais  
"aussi l'estime et le respect de ses adversaires. Cela, il le devait à sa  
"franchise légendaire, à cet enthousiasme, à cet optimisme qui l'habitait,  
"certes, mais il le devait aussi à sa fougue qui ne semblait jamais dans la  
"vulgarité, au travail acharné propre à l'autodidacte qu'il était et au talent  
"hors du commun qu'il possédait pour fustiger les transfuges et les météores  
"de la politique, lui qui incarnait la fidélité.

"Il fut l'une des grandes figures du Front Populaire, de la  
"Libération et du Programme Commun, après avoir été le rassembleur anti-  
"fasciste de 1934.

"Signataire avec Maurice THOREZ de l'appel décisif du  
"10 Juillet 1940, il entrait ainsi dans l'histoire d'une des plus prestigieuses  
"épopées de notre peuple en organisant sa lutte pour la liberté et en y parti-  
"cipant.

"Aucun des problèmes qui concernent notre peuple ne lui  
"était étranger parce qu'il était patriote.

"Nul évènement de par le monde, même dans le pays le plus  
"lointain, ne le laissait indifférent, parce qu'il était internationaliste.

"Qu'il me soit permis de vous lire la conclusion qu'il  
"écrivit à ses mémoires "L'AVENIR APPARTIENT AUX MASSES POPULAI-  
"RES, dont l'activité créatrice fait vivre la société en même temps qu'elles  
"portent en elles les conditions de son développement". Et il ajoutait "Pour  
"ce qui me concerne, tant que mes forces le permettront, et je souhaite que  
"ce soit jusqu'à mon dernier jour, la lutte continue."

... /

"C'est à la fois une leçon de courage et un exemple de confiance et d'optimisme. A 79 ans, cet homme avait su garder toutes les qualités de la jeunesse.

"Dans son plus récent ouvrage "Ce que je crois", il rappelle à notre ineffable Ministre de l'Intérieur qu'un certain nombre de ses prédécesseurs qui avaient cru, comme lui, user impunément de l'infâmie et de la calomnie, étaient tombés les uns après les autres dans les oubliettes de l'Histoire, lui faisant comprendre qu'il ne saurait échapper à cette règle.

"Jacques DUCLOS restera pour les communistes en particulier et pour les hommes de Gauche en général, le symbole de l'ardeur et de la sincérité mais aussi un exemple mélangé de grandeur et de simplicité, un honneur de notre peuple auquel il était resté si profondément enraciné, malgré les fonctions importantes qu'il exerça tout au long de sa vie de militant et qui incitent trop souvent certains à oublier leurs origines, il sera resté jusqu'à sa mort cet homme du peuple, ce béarnais à l'accent teinté de la rocaille pyrénéenne en même temps qu'un combattant du socialisme qu'il n'aura pas eu la joie de connaître pour son pays, mais dont il était resté sûr de la victoire."

Le Maire déclare que l'ensemble du Conseil Municipal s'associe à l'hommage rendu à M. Jacques DUCLOS.

CAMPAGNE DE VERITE DES ELUS AU SUJET DE L'AMENUISEMENT DES FINANCES LOCALES -

M. PLANCHER, Maire, lit la déclaration suivante :

"L'heure est grave, très grave pour les collectivités locales de notre pays, qu'il s'agisse de nos communes, de nos départements

"Depuis quelques années, en même temps que leurs missions se sont élargies, leurs moyens ont été progressivement réduits.

"Leurs missions se sont élargies : en plus des nécessités du fonctionnement des services municipaux, les collectivités locales assument des responsabilités essentielles pour la vie de la nation ; elles ont la charge des deux tiers des équipements collectifs ; elles réalisent tout ce qui fait le cadre de la vie quotidienne des Français : les écoles et les stades, les dispensaires et les foyers de personnes âgées, les crèches et les transports urbains, les maisons de jeunes et l'électrification rurale, les chemins et les routes, les logements et les zones d'activité, etc.

"Au regard de cela, les moyens d'action des départements et des communes ont été réduits : les subventions pour ces équipements diminuent ; les emprunts sont de plus en plus difficiles et chers ; le Gouvernement impose toujours des charges nouvelles ; la réforme des contributions locales, au demeurant injuste, n'apporte aucune ressource nouvelle ; l'inflation enrichit l'Etat, ruine les communes, la fiscalité locale a atteint partout ses extrêmes limites.

"Au début de 1975, la situation des collectivités locales est dramatique.

... /

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

"Le vote des budgets a été particulièrement critique. Pour  
 "les équilibrer, il a fallu, presque dans chaque commune, abandonner ou  
 "renvoyer des projets de réalisations pourtant souhaitées et étudiées. On  
 "fera moins d'écoles, de piscines, de foyers de jeunes travailleurs, de  
 "zones industrielles, de centres culturels, etc.

"Cette situation est grave de conséquences. Il y va de la  
 "vie de chacun ; il y va de l'avenir de nos enfants, de l'activité des adultes,  
 "de la sécurité des personnes âgées, de la santé de tous.

"Le gouvernement se dérobe à ses responsabilités. L'infla-  
 "tion lui a rapporté, l'an dernier, des dizaines de milliards supplémentaires  
 "Pas un centime n'a été accordé ni aux départements, ni aux communes qui,  
 "avec des budgets "figés", votés en Janvier 1974, ont dû faire face à plus  
 "de 15 % de hausse des prix.

"Cela ne peut plus durer.

"Les Conseillers généraux, les Maires, les Conseillers  
 "Municipaux veulent que cela change. Ils en appellent à l'opinion publique.  
 "Nous en appelons à vous, nos concitoyennes et concitoyens.

"Il faut que l'Etat cesse de garder pour lui seul 84 % des  
 "recettes fiscales du pays (60 à 65 % dans les autres pays d'Europe). Cela  
 "veut dire que l'on ne peut pas parler de réforme des finances locales sans  
 "envisager une réforme générale des finances de l'Etat, aboutissant à une  
 "nouvelle répartition des ressources publiques entre l'Etat centralisé et  
 "les organes de la démocratie décentralisée.

"Telle est la position des socialistes et elle a, sur le plan  
 "financier, un certain nombre de conséquences. La plus importante est que  
 "la fiscalité locale doit être très profondément aménagée, et non plus seule-  
 "ment modernisée comme le gouvernement prétend le faire actuellement.

"Indépendamment des impôts locaux, qui doivent devenir  
 "moins arbitraires et plus justes, les communes, départements et régions  
 "devraient pouvoir recevoir une part des impôts d'Etat, qui prennent  
 "naissance sur leurs territoires.

"Il faut qu'intervienne enfin une juste répartition des  
 "charges et des ressources entre l'Etat et les collectivités locales -  
 "départements et communes.

"Les communes sont en présence d'obligations de plus en  
 "plus nombreuses et de plus en plus lourdes. Et ceci est vrai qu'il s'agisse  
 "des communes urbaines ou des communes rurales. En ce qui concerne les  
 "communes urbaines, pour lesquelles le phénomène est particulièrement  
 "marqué, certaines dépenses, qui étaient très faibles il y a quinze ans ou  
 "vingt ans, sont maintenant devenues considérables. Telles sont, par  
 "exemple, les dépenses de circulation, d'urbanisme, celles qui concernent  
 "les réserves foncières, ou les sports, et celles aussi qui concernent la  
 "solidarité, pour ne citer que celles-là et sans s'étendre sur les dépenses  
 "traditionnelles qui continuent bien entendu, à porter leurs conséquences.  
 "Quant aux communes rurales, elles se trouvent en présence de nouvelles  
 "catégories de dépenses, comme l'assainissement ou certaines dépenses de  
 "circulation, qui les pénalisent d'autant plus lourdement qu'elles ont géné-  
 "ralement très peu de ressources.

... /

"Il faut qu'en attendant cette grande réforme et sans délai,  
"les collectivités locales soient remboursées de la T.V.A., perçoivent une  
"indemnité compensatrice à la hausse des prix, reçoivent des subventions  
"revalorisées, etc.

"La situation présente pénalise les équipements collectifs  
"et décourage nos collectivités. En effet, il faut bien voir que l'état actuel  
"des choses aboutit à ceci que, le taux de la T.V.A. étant de 17,6 % sur les  
"travaux, à chaque fois que la subvention de l'Etat n'atteint pas ce chiffre,  
"ce n'est pas l'Etat qui subventionne la commune, mais la commune qui  
"subventionne l'Etat.

"En particulier, à chaque fois que l'Etat prétend diminuer le  
"montant de ces subventions pour pouvoir servir un plus grand nombre de  
"demandeurs, il aggrave la situation des communes. Par exemple, si une  
"subvention tombe de 40 à 20 %, comme c'est le cas pour certaines dépenses  
"concernant les équipements hospitaliers, la subvention réelle de l'Etat  
"passe de 22,4 % à 2,4 % (déduction faite de la T.V.A.) et, par conséquent,  
"n'est pas réduite de moitié, mais des 9/10è. C'est là une situation absurde.

"Il faut tout cela, et vite ! Alors, mais alors seulement,  
"nos départements et nos communes pourront reprendre pleinement leur  
"mission. Alors, mais alors seulement, les conseils généraux et nos conseils  
"municipaux, qui vivent proches des habitants et qui, mieux que tout autre  
"pouvoir, connaissent les besoins de la population, pourront répondre à  
"l'attente générale : développement des équipements, embellir nos villes et  
"nos villages, améliorer sans cesse le cadre de vie et les conditions d'exis-  
"tence des Françaises et des Français.

"De quelque côté que l'on se tourne, l'avenir apparaît comm  
"hérissé de difficultés et de menaces pour les finances des communes, des  
"districts, des départements et même des régions.

"Derrière des considérations techniques assez rébarbatives  
"il faut savoir discerner le combat de la démocratie décentralisée, pour arra-  
"cher à l'Etat, centralisateur - parce que inféodé au grand capital - les  
"moyens d'une autonomie toujours remise en question. C'est pourquoi, en  
"cette journée du 28 Avril, nous avons, nous les maires, à titre d'avertisse-  
"ment, fermé pendant une heure nos mairies ; c'est pourquoi nous appelons la  
"population à soutenir notre lutte.

Le Conseil en délibère.

M. CAILLEAU est d'accord avec cette protestation mais  
considère que dans certains cas les termes sont trop modérés; par exemple,  
lorsque dans la déclaration il est fait mention des équipements hospitaliers  
où la subvention réelle de l'Etat passe de 22,4 % à 2,4 % (déduction faite de  
la T.V.A.). Pour lui, il s'agit d'une situation scandaleuse.

M. JORAND, Adjoint, au nom du Groupe des Elus commu-  
nistes, donne lecture du texte suivant :

"La Fédération Nationale des élus socialistes et républi-  
"cains a récemment décidé que les municipalités à direction socialiste  
"seraient fermées pendant une heure le 28 Avril 1975, fermeture que doit  
"suivre la tenue d'une séance publique du Conseil Municipal afin de protester  
"contre la dégradation des finances locales.

... /

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

"Les élus du Groupe Communiste du Conseil Municipal  
"de REZE ne peuvent qu'enregistrer avec satisfaction une décision des  
"élus socialistes les conduisant à ce début d'action contre le Pouvoir.

"Nous regrettons cependant que, récemment, encore,  
"François MITTERRAND ait cru devoir contrefaire l'action des maires et  
"élus communistes pour laisser entendre qu'ils se conduiraient en irres-  
"ponsables. Dire que nos propositions de présenter nos budgets en déficit  
"en réclamant une subvention d'Etat compensatrice, équivaut à laisser les  
"préfets les équilibrer de façon autoritaire au détriment des dépenses à  
"caractère social, est une contrevérité.

"Lorsque la subvention d'équilibre n'a pu être obtenue,  
"les budgets ont été votés en seconde lecture, mais la population associée  
"en permanence à cette action, a été à même de situer clairement les res-  
"ponsables des hausses d'impôts.

"Par contre, et c'est le cas à REZE, les élus socialistes,  
"dès la première lecture du budget, ont voté des impôts nouveaux suivant des  
"proportions souvent importantes, sans avoir auparavant alerté la population

"Il est vrai qu'à REZE une information a été faite par des  
"réunions de quartiers qui se sont déroulées ces dernières semaines. Les  
"Elus Communistes ont soutenu cette initiative et y ont activement participé,  
"tout en regrettant qu'elle intervienne après le vote du budget, perdant en  
"conséquence une bonne partie de son efficacité, comme en témoigne la  
"maigreur de l'assistance lors de ces réunions.

"Par ailleurs, nous tenons à rappeler que la Fédération  
"des Elus Républicains, dont nous sommes adhérents, a organisé depuis le  
"début de l'année, de nombreuses manifestations pour la défense des  
"finances locales, réclamant notamment :

- "- le remboursement de la T.V.A.,
- "- le versement d'une indemnité compensatrice à la hausse  
des prix,
- "- l'attribution de 100 % du versement représentatif de la  
"taxe sur les salaires, au taux en vigueur au 1er Janvier  
"1968,
- "- l'attribution de subventions globales d'équipement  
"promises et jamais versées,
- "- la revalorisation des subventions scolaires qui ne  
"devraient pas être inférieures à 85 % du coût total des  
"travaux,
- "- la nationalisation rapide des C.E.S. et C.E.G. et leur  
"prise en charge totale par l'Etat,
- "- l'affectation aux collectivités locales de 25 % du montant  
"des taxes frappant les produits pétroliers.

"La dernière d'entre ces manifestations a consisté en un  
"grand rassemblement devant l'hôtel de ville de Paris, le 5 Avril. Nous ne  
"parvenons pas à comprendre les raisons qui ont poussé la Fédération des  
"Elus Socialistes à donner pour consigne à ses membres de ne pas partici-  
"per à cette action qui émanait pourtant d'une Fédération acceptant tous les  
"courants de pensée, et qui refuse de se substituer aux organisations spé-  
"cifiques des familles politiques. Est-ce responsable de freiner l'union dans  
"l'action contre le Pouvoir ?

... /

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

"Les Elus Communistes de REZE, quant à eux, se  
 "refusent à pratiquer cette discrimination et s'associent pleinement à la  
 "manifestation d'aujourd'hui, sans s'arrêter au fait qu'elle soit organisée  
 "à l'initiative de la Fédération des Elus Socialistes. Par cette attitude,  
 "ils veulent réaffirmer la nécessité de l'Union de toutes les forces de  
 "Gauche sur la base du Programme Commun, contre la politique néfaste  
 "du Pouvoir, notamment à l'égard des collectivités locales.

"Ils demeurent persuadés que le souci d'union qui les  
 "anime en cette circonstance sera partagé par tous les Elus du Conseil  
 "Municipal de REZE et qu'il se traduira dans l'avenir par une participation  
 "à toute manifestation sur des objectifs clairs, de quelque Fédération  
 "d'Elus de Gauche qu'elle émane".

La discussion étant épuisée, le Maire met aux voix le  
 texte de sa déclaration sus-relatée.

Elle est adoptée à l'unanimité.

M. JORAND profite de l'occasion pour demander que  
 l'information de la population soit plus poussée.

Le Maire donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES -

M. FLOCH, 1er Adjoint, demande au Conseil de bien  
 vouloir accepter la discussion de deux questions diverses.

1°- CREATION D'UN COMITE REZEEN DE DEFENSE DE L'EMPLOI  
 ET DES CHOMEURS -

M. FLOCH, 1er Adjoint, lit le texte suivant :

"Les bénéfiques, dans les grosses entreprises, augmentent  
 "mais les effectifs baissent. Les conflits qui éclatent un peu partout sont  
 "le résultat d'une politique de vie chère, de chômage et de bas salaires,  
 "préconisée par le Gouvernement.

"Le problème majeur aujourd'hui, c'est la défense de  
 "l'emploi et du pouvoir d'achat.

"Plus d'un million de "chômeurs totaux", plus de  
 "500.000 chômeurs partiels", c'est cela la réalité pour ceux qui cherchent  
 "du travail, pour ceux qui se battent afin de le conserver, pour ceux qui  
 "vivent dans la crainte de le perdre.

"En Loire-Atlantique, 50 % des chômeurs, qui s'élèvent  
 "à 20.000, ont moins de 25 ans.

... /

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

"La situation va encore s'aggraver avec l'entrée sur le  
"marché du travail en Juin prochain de 10.000 jeunes sortant des écoles.  
"Pour mener une action unie à REZE pour :

- "- la garantie et la défense de l'emploi,
- "- la mise en place de mesures qui permettent la création  
" d'emplois,
- "- l'aide aux chômeurs et à leur famille,
- "- la sensibilisation de la population à ce grave problème.

"Nous proposons à REZE, la création d'un Comité de  
"défense de l'emploi et des chômeurs et demandons au Conseil Municipal de  
"voter sa constitution et sa mise en place au plus tôt.

"Ce comité comprendra :

- "- des Elus Municipaux,
- "- des représentants des Partis de Gauche,
- "- des représentants des Organisations Syndicales,
- "- des représentants des Associations Sociales et fami-  
" liales,
- "- des représentants des mouvements de jeunesse repré-  
" sentés à REZE,
- "- et à travers eux des chômeurs devront être représentés

"Car à REZE la situation est la suivante au mois  
"d'Avril, des chômeurs secourus :

Mois	- 20 ans	20 à 35 ans	35 à 60 ans	+ de 60 ans	TOTAL
Avril 1973	11	56	79	87	233
Avril 1974	23	67	108	121	319
Avril 1975	97	192	166	159	614

"Ceci ne peut plus durer sans que nous élevions tous  
"ensemble notre voix."

Le Conseil en délibère.

M. VINCE, Adjoint, demande que l'on n'oublie pas les  
organisations de jeunes, tout particulièrement concernés par le problème  
de l'emploi.

M. FLOCH, 1er Adjoint, pense que dans chaque organi-  
sation les jeunes sont représentés et qu'au niveau de chaque organisation  
un jeune de moins de 20 ans soit retenu pour faire partie du Comité.

... /

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BARAUD signale justement les organisations de jeunes, telles que : Jeunesse Socialiste, Jeunesse Communiste, J.O.C., etc.

M. ROUSSEAU pense qu'un grand nombre de jeunes ne sont pas encore dans des organisations syndicales et que cela ne doit pas empêcher la Municipalité de les intégrer dans le comité proposé.

M. SAULNIER demande comment les chômeurs dont il est fait état ci-dessus ont été recensés.

M. FLOCH précise qu'il s'agit de statistiques officielles du Service Municipal de chômage.

M. JORAND, Adjoint, demande si pour la création du Comité les organisations syndicales et les associations locales ont été consultées. Dans la négative, on pourrait se contenter, ce soir, d'un vote de principe.

M. FLOCH, Adjoint, pense qu'il s'agit d'une proposition municipale rentrant dans les attributions du Conseil Municipal.

Le Maire estime également que c'est la Municipalité qui est la plus à même de faire la synthèse dans cette affaire.

M. COUTANT, Adjoint, confirme :

"Il est important que la Mairie prenne l'initiative de l'opération. Elle est la maison du peuple et un pareil comité existe déjà dans de nombreuses communes."

Ensuite, il y a unanimité pour la création d'un Comité rézéen de défense de l'emploi et des chômeurs.

2°- VOEU REPROUVANT L'INTERVENTION DES FORCES DITES  
"DE L'ORDRE" LORS D'UNE MANIFESTATION DE TRAVAILLEURS  
PAYSANS -

M. FLOCH, 1er Adjoint, lit le texte suivant :

"Le Conseil Municipal de REZE réuni le 28 Avril 1975 à 18 H. manifeste sa réprobation aux forces dites de "l'ordre" sur la manière dont a été dispersée la manifestation de soutien aux paysans emprisonnés.

"Répondant à une injustice flagrante, ces mouvements sont présentés à la population comme étant à l'initiative de "casseurs" alors qu'ils ne sont que l'expression excessive et désordonnée d'un malaise réel et pressant.

... /

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

F° 10.-

"Le Conseil Municipal de REZE attire l'attention des Pouvoirs Publics sur la gravité d'une situation qui n'est que le résultat d'une politique économique néfaste qui veut faire supporter aux travailleurs une crise dont ils ne sont nullement responsables.

"Les Elus rezéens rappellent que seule, l'application du Programme Commun de la Gauche pourra faire sortir notre Pays du marasme qu'il connaît actuellement."

Discussion :

M. ROBERT est tout-à-fait pour le voeu mais regrette la référence au programme commun de la Gauche. Pour lui, ce programme ne règle pas tous les problèmes sociaux.

MM. CAILLEAU, GUERIN et SAULNIER, au contraire, pensent que l'application du programme commun réglerait un grand nombre de problèmes et particulièrement celui de la dignité et du travail pour tous.

Ceci dit, ils sont d'accord pour blâmer les répressions populaires. Par contre, ils regrettent la présence, lors des manifestations d'individus étrangers aux travailleurs paysans en lutte.

M. JORAND, Adjoint, tout en se déclarant d'accord avec ses collègues, précise qu'il n'est pas dupe des buts poursuivis par certaines organisations dites "démocratiques".

Ensuite, le voeu réprouvant l'intervention des forces dites "de l'ordre" est adopté à l'unanimité moins une abstention (M. HOCHA).

PROBLEME DE L'EMPLOI -

Le Maire fait savoir que le Conseil Général examinera le problème de l'emploi dans sa séance du Samedi 3 Mai 1975.

0 0 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H. 15.

Le Secrétaire du Conseil,

Le Secrétaire Administratif,




